

**Communication de M. le Maire**

**M. LE MAIRE :** L'ordre du jour sera complété par quelques questions diverses dont j'ai eu connaissance il y a peu, notamment de la part de M. VIALATTE et de M. BONNET. Il existe un règlement qui prévoit que les affaires diverses, les motions, les questions orales, etc. sont examinées après les questions inscrites à l'ordre du jour.

**M. VIALATTE :** Monsieur le Maire, je dois dire à la vérité que c'est un nouvel usage que vous appliquez ce soir à deux motions déposées par l'opposition et que vous n'avez jamais appliqué, en 9 ans que je siége dans cette assemblée, aux motions déposées. On en prend acte mais naturellement vous l'appliquerez également aux motions déposées par vos collègues et amis de la majorité à l'avenir.

**M. LE MAIRE :** Bien sûr !

**M. VIALATTE :** Je crois que c'est l'équité républicaine.

**M. FOUSSERET :** Le petit rapporteur de Mme TIBERI, ça va !

**M. LE MAIRE :** Je pense que ce soir, Monsieur VIALATTE, vous risquez de vous attirer de la part de nos collègues quelques réflexions, vous êtes averti parce que vous êtes rarement là. C'est normal, vos fonctions vous appellent très loin d'ici, c'est parfaitement votre droit. Vous revenez, nous sommes heureux de vous accueillir une nouvelle fois, ne commencez pas cette séance en nous disant d'habitude, etc.

Ce soir je change d'avis, j'en ai bien le droit. Il y a un ordre du jour et notamment le vote du budget qui est l'essentiel de cet ordre du jour. Les petites questions de nature politique dont vous parlez pour savoir si nous sommes pour ou contre l'appel à la désobéissance civique, etc., nous les verrons après. A mon avis, c'est mineur, de même que pour les anciens combattants d'Algérie dont parle M. BONNET, par rapport à 1 400 000 000 F de budget dont nous allons parler et qui sera l'essentiel de cette réunion.

Donc on examine les questions inscrites à l'ordre du jour puis les questions diverses. Dorénavant, ce sera toujours comme cela.

**M. VIALATTE :** Pour un fait personnel, je demande cette fois la parole en fin de séance comme c'est l'usage dans le règlement intérieur, afin de répondre à M. FOUSSERET qui vient d'avoir des allégations diffamatoires, qui entraîneront de ma part toutes actions (protestations) à la hauteur des propos immaîtrisés qu'il a l'habitude d'avoir. Je demande donc la parole en fin de séance à ce sujet.

**M. LE MAIRE :** Vous aurez la parole quand vous le souhaitez, Monsieur VIALATTE.

**M. VIALATTE :** Je vous en remercie.

**M. LE MAIRE :** Je demande simplement à mes collègues de faire attention à leurs propos car il y a dans cette assemblée des gens qui aiment les contentieux, on en a eu quelques exemples récemment, notamment M. VIALATTE. Alors ne dites rien à M. VIALATTE, ce n'est pas la peine, cela ne sert à rien du tout sinon à vous attirer des ennuis. Tout le monde ici à Besançon connaît bien les activités de M. VIALATTE, il est Conseiller Général, etc. il n'est pas ici très souvent, il vient pour agiter un petit peu le Conseil Municipal. Ne lui répondez pas s'il vous plaît, restez calmes, sereins, c'est tout. Occupez-vous de l'ordre du jour et pas de M. VIALATTE qui est 1 Conseiller Municipal parmi les 55 de notre assemblée.

Dont acte.